

GUIDE PRATIQUE

LA CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive

Application pour PME Agro-industrielle

Indicateurs ESRS • Tableaux de bord • Grilles opérationnelles

Mise à jour : Février 2026
Intégrant les évolutions Omnibus et VSME

Sommaire

1. Historique et contexte réglementaire

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) représente une évolution majeure du reporting extra-financier européen. Elle s'inscrit dans la continuité de la NFRD tout en élargissant considérablement son champ d'application et ses exigences.

1.1 De la NFRD à la CSRD

NFRD - Non-Financial Reporting Directive

Directive 2014/95/UE adoptée en 2014, entrée en vigueur en 2018.

Première directive européenne imposant un reporting extra-financier.

Concernait environ 11 700 grandes entreprises de plus de 500 salariés.

Transposée en France via la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière).

Date	Événement	Impact
2014	Adoption directive NFRD (2014/95/UE)	Création du reporting extra-financier européen
2017	Transposition française - Décret DPEF	Obligation pour entreprises >500 salariés
2018	Entrée en vigueur NFRD	Premiers rapports extra-financiers obligatoires
Avril 2021	Proposition CSRD par la Commission	Ambition de renforcer le reporting ESG
Juin 2022	Accord Conseil/Parlement sur CSRD	Texte final validé
Déc. 2022	Publication CSRD au JOUE	Directive 2022/2464
Juil. 2023	Adoption normes ESRS Set 1	12 normes de reporting standardisées
Déc. 2023	Transposition française	La France 1er pays à transposer
Janv. 2024	Entrée en vigueur CSRD	Début d'application Vague 1
Fév. 2025	Paquet Omnibus publié	Propositions de simplification
Avril 2025	Adoption Stop the Clock	Report 2 ans pour Vagues 2 et 3
Déc. 2025	Accord final Omnibus	Nouveaux seuils : 1000 salariés / 450 M€

Le Pacte Vert Européen (European Green Deal)

La CSRD s'inscrit dans le cadre du Pacte Vert européen visant la neutralité carbone en 2050.

Elle fait partie d'un ensemble réglementaire comprenant également :

- La Taxonomie verte (classification des activités durables)
- La CS3D/CSDDD (devoir de vigilance)
- Le règlement SFDR (finance durable)

1.2 Les objectifs de la CSRD

La CSRD poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

1. Standardisation : harmoniser les rapports ESG au niveau européen pour les rendre comparables
2. Transparence : lutter contre le greenwashing par des données vérifiées et auditées
3. Orientation des flux financiers : flécher les investissements vers des activités durables
4. Double matérialité : évaluer à la fois l'impact de l'entreprise sur l'environnement ET l'impact de l'environnement sur l'entreprise

Double matérialité - Concept clé de la CSRD

La double matérialité combine deux perspectives :

- Matérialité d'impact (inside-out) : comment l'entreprise affecte l'environnement et la société
- Matérialité financière (outside-in) : comment les enjeux ESG affectent l'entreprise

Ce concept différencie la CSRD des normes ISSB qui ne retiennent que la matérialité financière.

2. Entreprises concernées et calendrier

2.1 Évolution majeure : le paquet Omnibus

⚠ ATTENTION : Changements majeurs en 2025

Le paquet Omnibus adopté en décembre 2025 modifie substantiellement le périmètre :

- Seuil relevé à 1 000 salariés (contre 250 initialement)
- Chiffre d'affaires minimum : 450 M€
- PME cotées exemptées de l'obligation
- Réduction du nombre d'entreprises concernées : de 50 000 à environ 10 000-15 000

2.2 Calendrier d'application post-Omnibus

Vague	Entreprises concernées	1er rapport	Exercice
Vague 1	Grandes entreprises ex-NFRD (>500 sal., cotées)	2025	2024
Vague 1	Entreprises 500-1000 sal. ex-NFRD	Exemption possible 2025-2026	-
Vague 2	Grandes entreprises >1000 sal., CA >450 M€	2028	2027
Vague 3	PME cotées (option)	2029	2028
Vague 4	Filiales UE d'entreprises non-UE (>150 M€ CA en UE)	2029	2028

i Focus PME Agro-industrielle

Pour une PME agro-industrielle de moins de 1 000 salariés :

- Pas d'obligation CSRD directe suite à l'Omnibus
- Mais sollicitations probables des donneurs d'ordres (GMS, groupes agro)
- Cadre volontaire VSME recommandé pour structurer le reporting
- Le VSME devient le plafond des informations exigibles par les clients

2.3 Seuils détaillés post-Omnibus

Catégorie	Effectif	CA net	Total bilan	Obligation
Grande entreprise soumise	≥ 1 000	ET > 450 M€	-	CSRD obligatoire
Grande entreprise exclue	250-999	OU ≤ 450 M€	-	VSME volontaire
ETI	250-5 000	< 450 M€	-	VSME recommandé

Catégorie	Effectif	CA net	Total bilan	Obligation
PME cotée	10-249	0,7-40 M€	0,35-20 M€	Exemptée (option VSME)
PME non cotée	< 250	< 40 M€	< 20 M€	Hors champ (VSME volontaire)

✓ Exemple : Fromagerie des Alpes (PME agro)

- 85 salariés, CA 12 M€, bilan 8 M€
- Statut : PME non cotée → Hors champ CSRD obligatoire
- Clients : Carrefour, Leclerc, Auchan (tous soumis CSRD)
- Recommandation : Adopter la VSME pour répondre aux demandes ESG
- Avantage : Le Value Chain Cap protège contre les demandes excessives

3. Les normes ESRS : cadre de reporting

Les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) constituent le référentiel technique de la CSRD. Élaborées par l'EFRAG, ces 12 normes couvrent l'ensemble des dimensions ESG.

3.1 Architecture des normes ESRS

Catégorie	Norme	Intitulé	Datapoints
Transversale	ESRS 1	Exigences générales	Base
Transversale	ESRS 2	Informations générales	Obligatoire
Environnement	ESRS E1	Changement climatique	203
Environnement	ESRS E2	Pollution	30
Environnement	ESRS E3	Eau et ressources marines	30
Environnement	ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	58
Environnement	ESRS E5	Économie circulaire	35
Social	ESRS S1	Personnel de l'entreprise	187
Social	ESRS S2	Travailleurs chaîne de valeur	Variable
Social	ESRS S3	Communautés affectées	Variable
Social	ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs	Variable
Gouvernance	ESRS G1	Conduite des affaires	Variable

Simplification Omnibus des ESRS

Les normes ESRS ont été simplifiées en décembre 2025 :

- Réduction de 61% des datapoints obligatoires
- 320 points de données essentiels (contre ~1 200 initialement)
- Abandon des normes sectorielles spécifiques
- Maintien de l'assurance limitée (pas d'assurance raisonnable)
- Focus sur les indicateurs quantitatifs prioritaires

3.2 ESRS E1 - Changement climatique

L'ESRS E1 est la seule norme quasi-obligatoire pour toutes les entreprises. La charge de la preuve est inversée : l'entreprise doit justifier si elle estime le climat non matériel.

Exigences de publication ESRS E1

E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

E1-2 : Politiques liées à l'atténuation et l'adaptation

E1-3 : Actions et ressources dédiées au climat

E1-4 : Objectifs de réduction des émissions GES
 E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique
 E1-6 : Émissions de GES brutes (Scopes 1, 2, 3)
 E1-7 : Absorptions et crédits carbone
 E1-8 : Tarification interne du carbone
 E1-9 : Effets financiers anticipés des risques climatiques

Tableau de bord E1 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Émissions GES Scope 1	tCO2eq	-5%/an	850	—
Émissions GES Scope 2	tCO2eq	-10%/an	320	—
Émissions GES Scope 3 amont	tCO2eq	Mesurer	4 200	—
Consommation électricité	MWh	-3%/an	1 850	—
Part EnR dans le mix	%	>50%	35%	—
Consommation gaz naturel	MWh PCS	-5%/an	2 100	—
Intensité carbone produit	kgCO2/t produit	-4%/an	125	—

✓ Exemple de reporting E1 - Fromagerie des Alpes

Scope 1 (850 tCO2eq) : chaufferie gaz, flotte véhicules, fuites frigorigènes

Scope 2 (320 tCO2eq) : électricité (location-based : 57 gCO2/kWh France)

Scope 3 amont (4 200 tCO2eq) : lait (70%), emballages (15%), transport amont (10%)

Actions 2026 : contrat électricité verte, optimisation chaîne froid, partenariat éleveurs bas-carbone

3.3 ESRS E2 - Pollution

Périmètre ESRS E2

Pollution de l'air (émissions atmosphériques hors GES)
 Pollution de l'eau (rejets industriels, effluents)
 Pollution des sols (contamination, déversements)
 Substances préoccupantes (SVHC, pesticides, métaux lourds)
 Microplastiques et polluants émergents

Tableau de bord E2 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Rejets DCO	kg/an	<500	620	—
Rejets DBO5	kg/an	<200	185	—
Rejets MES	kg/an	<300	340	—
Substances SVHC utilisées	Nb	0	2	—
Déversements accidentels	Nb incidents	0	1	—
Émissions COV	kg/an	<100	85	—

3.4 ESRS E3 - Eau et ressources marines

Particulièrement pertinent pour l'agro-industrie qui est un secteur intensif en eau (lavage, nettoyage, procédés, refroidissement).

Tableau de bord E3 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Prélèvement eau total	m³/an	-5%/an	45 000	—
Prélèvement eau réseau	m³/an	-3%/an	38 000	—
Prélèvement eau souterraine	m³/an	Stable	7 000	—
Eau recyclée/réutilisée	%	>20%	12%	—
Intensité hydrique	L/kg produit	-3%/an	8,5	—
Rejets eaux usées	m³/an	-5%/an	35 000	—
Sites en zone stress hydrique	Nb	Identifier	0	—

Enjeu majeur : le stress hydrique

La CSRD demande d'identifier les sites situés en zone de stress hydrique.

En France, les bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée sont concernés.

Outils de référence : WRI Aqueduct, WWF Water Risk Filter

Pour l'agro-industrie : adaptation des process, récupération eaux de pluie, recyclage

3.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes

L'agro-industrie a un lien direct avec la biodiversité via ses approvisionnements agricoles. La norme E4 demande d'évaluer les impacts sur les écosystèmes et les services écosystémiques.

Tableau de bord E4 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Matières 1ères certifiées durables	%	>70%	45%	—
Fournisseurs avec plan biodiversité	%	>50%	28%	—
Sites proches zones protégées	Nb	Identifier	1	—
Hectares en agriculture bio	ha equiv.	+10%/an	850	—
Utilisation pesticides (amont)	kg/ha	-5%/an	2,8	—
Surface artificialisée sites	m ²	Stable	12 000	—

Liens avec les certifications agroalimentaires

RSPO (huile de palme durable), Rainforest Alliance (café, cacao, thé)
 MSC/ASC (produits de la mer), FSC/PEFC (emballages bois/carton)
 HVE (Haute Valeur Environnementale), Agriculture Biologique
 Ces certifications contribuent aux indicateurs E4 et facilitent le reporting

3.6 ESRS E5 - Économie circulaire

Tableau de bord E5 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Déchets totaux générés	tonnes/an	-3%/an	1 250	—
Déchets valorisés (recyclage)	%	>75%	68%	—
Déchets organiques méthanisés	%	>90%	82%	—
Déchets enfouis/incinérés	%	<15%	18%	—
Pertes alimentaires process	%	<5%	6,2%	—
Emballages recyclables	%	100%	85%	—
Matière recyclée dans emballages	%	>30%	22%	—
Produits éco-conçus	%	>50%	35%	—

Actions économie circulaire - Agro-industrie

Valorisation coproduits : lactosérum en nutrition animale, drèches en alimentation bétail

Méthanisation des biodéchets : production biogaz pour autoconsommation
Emballages : passage au carton FSC, suppression suremballages, consigne
Don alimentaire : partenariat banque alimentaire pour invendus
Remanufacturing : reconditionnement équipements de production

3.7 ESRS S1 - Personnel de l'entreprise

L'ESRS S1 est la norme sociale la plus substantielle avec 187 datapoints. Elle couvre les conditions de travail, la santé-sécurité, la diversité, la formation et le dialogue social.

Thématiques ESRS S1

Conditions de travail : emploi sécurisé, temps de travail, salaires adéquats, protection sociale

Égalité de traitement : non-discrimination, égalité femmes-hommes, handicap

Autres droits : liberté syndicale, négociation collective, équilibre vie pro/perso

Santé et sécurité : prévention accidents, maladies professionnelles, bien-être

Formation : développement des compétences, employabilité

Tableau de bord S1 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Effectif total (ETP)	ETP	Stable	85	—
CDI	%	>90%	88%	—
Taux de féminisation	%	>40%	35%	—
Taux d'encadrement féminin	%	>35%	28%	—
Écart salarial F/H	%	<5%	8%	—
Index égalité pro (Pénicaud)	/100	>85	78	—
Taux d'emploi handicap	%	>6%	4,5%	—
Heures formation/salarié	h/an	>20	16	—
Taux de turnover	%	<15%	18%	—
Taux d'absentéisme	%	<5%	6,2%	—

Indicateurs Santé-Sécurité (S1)

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Accidents avec arrêt	Nb	0	3	—
Taux de fréquence (TF)	‰	<15	22	—
Taux de gravité (TG)	‰	<1	1,2	—
Presqu'accidents déclarés	Nb	>50	35	—
Maladies professionnelles	Nb	0	1	—
Salariés formés SST	%	>30%	22%	—
EPI conformes	%	100%	95%	—

 Points de vigilance agro-industrie

TMS (troubles musculo-squelettiques) : manutention, gestes répétitifs

Risque froid : travail en chambres froides

Risque chimique : produits de nettoyage, ammoniac

Risque biologique : contact matières organiques

Risque machine : équipements de production

Travail posté : horaires atypiques, travail de nuit

3.8 ESRS S2, S3, S4 - Parties prenantes externes

Norme	Parties prenantes	Enjeux clés agro-industrie
S2	Travailleurs chaîne de valeur	Conditions chez fournisseurs agricoles, saisonniers, sous-traitants logistique
S3	Communautés affectées	Riverains (nuisances), territoires ruraux, bassins d'emploi
S4	Consommateurs/utilisateurs	Sécurité alimentaire, information nutritionnelle, allergènes

Indicateurs S2 - Chaîne de valeur

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Fournisseurs évalués RSE	%	>80%	55%	—
Fournisseurs audités socialement	%	>30%	18%	—
Fournisseurs avec certification sociale	%	>50%	32%	—
Non-conformités sociales détectées	Nb	Traiter 100%	5	—
Plans d'action corrective en cours	Nb	0	3	—

Indicateurs S4 - Consommateurs

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Réclamations clients qualité	Nb	<50	68	—
Rappels produits	Nb	0	0	—
Taux de conformité étiquetage	%	100%	98%	—
Produits Nutri-Score A ou B	%	>60%	45%	—
Références sans additifs controversés	%	>80%	72%	—
NPS (Net Promoter Score)	Score	>40	35	—

3.9 ESRS G1 - Conduite des affaires

Thématiques ESRS G1

Culture d'entreprise et politique de conduite des affaires
 Gestion des relations avec les fournisseurs (pratiques commerciales)
 Prévention et détection de la corruption
 Lobbying et engagement politique
 Délais de paiement fournisseurs

Tableau de bord G1 - PME Agro-industrielle

Indicateur	Unité	Objectif	Année N-1	Année N
Code éthique déployé	Oui/Non	Oui	Non	—
Salariés formés éthique/anti-corruption	%	100%	45%	—
Signalements lanceurs d'alerte	Nb	Traiter 100%	1	—
Condamnations corruption	Nb	0	0	—
Délai moyen paiement fournisseurs	jours	<45	52	—
Fournisseurs payés à 30 jours	%	>50%	35%	—
Charte achats responsables signée	Oui/Non	Oui	Non	—

Loi EGalim et délais de paiement

L'agro-industrie est soumise à des règles spécifiques sur les délais de paiement :

- Produits alimentaires périssables : 30 jours fin de décade
- Autres produits alimentaires : 45 jours fin de mois
- Sanctions DGCCRF en cas de non-respect

L'ESRS G1 demande de reporter sur ces indicateurs

4. Le cadre volontaire VSME

La VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs) est le cadre simplifié conçu par l'EFRAG pour les PME non soumises à la CSRD. Avec l'Omnibus, elle devient le standard de référence pour 80% des entreprises européennes.

4.1 Présentation de la VSME

VSME - Voluntary SME Standard

Publiée le 17 décembre 2024 par l'EFRAG

Adoptée officiellement par la Commission européenne le 30 juillet 2025

Destinée aux micro-entreprises et PME non cotées

Structure modulaire : Module de base + Module complet

Entre 46 et 87 datapoints selon le module choisi

Pas d'analyse de double matérialité obligatoire

4.2 Structure modulaire

Module	Cible	Contenu	Datapoints
Module de base (Basic)	Micro-entreprises, PME débutantes	11 indicateurs ESG essentiels, données quantitatives	~46
Module complet (Comprehensive)	PME matures, ETI	Indicateurs + narratif sur politiques et objectifs	~87

Le Value Chain Cap - Protection des PME

Avec l'Omnibus, les entreprises soumises à la CSRD ne peuvent pas exiger de leurs fournisseurs (<1000 sal.) des informations au-delà du référentiel VSME.

La VSME devient donc :

- Un bouclier contre les demandes disproportionnées
- Un langage commun pour les échanges B2B
- Le maximum exigible par les donneurs d'ordres

4.3 Indicateurs du Module de base VSME

Pilier	Indicateur	Type
Environnement	Émissions GES Scope 1 et 2	Quantitatif
Environnement	Consommation d'énergie	Quantitatif
Environnement	Part d'énergie renouvelable	Quantitatif
Environnement	Consommation d'eau	Quantitatif

Pilier	Indicateur	Type
Environnement	Déchets produits et valorisés	Quantitatif
Social	Effectif total	Quantitatif
Social	Répartition par genre	Quantitatif
Social	Accidents du travail	Quantitatif
Social	Heures de formation	Quantitatif
Gouvernance	Part diversité dans la gouvernance	Quantitatif
Gouvernance	Condamnations corruption	Quantitatif

✓ Pourquoi adopter la VSME même sans obligation ?

1. Répondre aux demandes des clients (GMS, groupes agro soumis CSRD)
2. Faciliter l'accès au financement durable (banques, fonds ESG)
3. Anticiper une future obligation réglementaire
4. Structurer sa démarche RSE de manière professionnelle
5. Se différencier commercialement sur les appels d'offres
6. Préparer une éventuelle croissance au-delà des seuils

5. Grilles opérationnelles pour PME agro-industrielle

5.1 Grille de collecte des données E1 (Climat)

Source de données	Responsable	Fréquence	Outil/Document
Factures électricité	Comptabilité	Mensuelle	Factures fournisseur
Factures gaz	Comptabilité	Mensuelle	Factures fournisseur
Carburants flotte	Logistique	Mensuelle	Cartes carburant
Fluides frigorigènes	Maintenance	Annuelle	Fiches intervention
Transport amont	Achats	Annuelle	Données fournisseurs
Matières premières	Achats	Annuelle	Fiches produits (FE)

5.2 Grille de collecte des données S1 (Social)

Source de données	Responsable	Fréquence	Outil/Document
Effectifs, contrats	RH	Mensuelle	SIRH / DSN
Rémunérations	Paie	Mensuelle	Logiciel paie
Formation	RH	Continue	Plan de formation
Accidents du travail	HSE / RH	Continue	Registre AT
Absentéisme	RH	Mensuelle	SIRH
Entretiens annuels	RH / Managers	Annuelle	Dossiers individuels
Index égalité	RH	Annuelle	Outil Ministère

5.3 Grille de collecte des données E5 (Déchets)

Type de déchet	Code déchet	Prestataire	Fréquence collecte	Destination
DIB (cartons, plastiques)	15 01 06	Veolia	Hebdo	Centre tri
Biodéchets	20 01 08	Suez	2x/semaine	Méthaniseur
DASRI (si applicable)	18 01 03*	Stericycle	Mensuelle	Incinération
Huiles usagées	13 02 08*	Chimirec	Trimestrielle	Régénération
Palettes bois	15 01 03	Revendeur	Mensuelle	Réemploi
Effluents laitiers	-	STEP interne	Continue	Épandage

5.4 Tableau de bord de synthèse ESG

Ce tableau de bord consolidé permet un suivi trimestriel des indicateurs clés pour le comité de direction.

Pilier	Indicateur prioritaire	Q1	Q2	Q3	Q4	Objectif
E	Émissions GES (tCO2eq)	—	—	—	—	-5%
E	Conso énergie (MWh)	—	—	—	—	-3%
E	Conso eau (m³)	—	—	—	—	-5%
E	Taux valorisation déchets (%)	—	—	—	—	>75%
S	Taux fréquence AT	—	—	—	—	<15
S	Heures formation (cum.)	—	—	—	—	>20h/sal
S	Turnover (%)	—	—	—	—	<15%
G	Délai paiement four. (j)	—	—	—	—	<45j
G	Fournisseurs évalués RSE (%)	—	—	—	—	>80%

6. Mise en œuvre : feuille de route

6.1 Étapes de déploiement

Phase	Actions	Durée	Livrables
1. Cadrage	Définir périmètre, identifier parties prenantes, constituer équipe projet	1-2 mois	Note de cadrage, organigramme projet
2. Diagnostic	Cartographier données existantes, identifier gaps, évaluer maturité SI	2-3 mois	État des lieux, matrice de gaps
3. Analyse matérialité	Identifier enjeux prioritaires, consulter parties prenantes	1-2 mois	Matrice de matérialité
4. Collecte	Mettre en place processus de collecte, former les équipes	3-6 mois	Procédures, outils, données N-1
5. Reporting	Rédiger rapport de durabilité, valider avec direction	2-3 mois	Rapport de durabilité
6. Amélioration	Analyser écarts, définir plans d'action, itérer	Continue	Plans d'action, indicateurs

6.2 Facteurs clés de succès

✓ Bonnes pratiques

1. Engagement de la direction : sponsor au CODIR indispensable
2. Équipe transverse : impliquer Qualité, RH, Finance, Achats, Production
3. Commencer simple : privilégier le module de base VSME avant d'étendre
4. S'appuyer sur l'existant : certifications IFS/BRC, ISO 14001, données qualité
5. Automatiser : interfacier les outils (ERP, SIRH, GED) pour fiabiliser
6. Communiquer : valoriser les résultats auprès des équipes et clients

✗ Erreurs à éviter

- Sous-estimer la charge de collecte des données Scope 3
- Ignorer les attentes des clients avant de choisir le périmètre
- Reporter sur trop d'indicateurs sans priorisation
- Négliger la qualité des données au profit de la quantité
- Oublier de former les équipes opérationnelles
- Traiter le reporting comme un exercice annuel isolé

Annexes

A. Glossaire

Acronyme	Signification	Description
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive	Directive européenne sur le reporting de durabilité
ESRS	European Sustainability Reporting Standards	Normes européennes de reporting durabilité
VSME	Voluntary SME Standard	Norme volontaire pour PME non cotées
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group	Organisme élaborant les normes ESRS
ESG	Environnement, Social, Gouvernance	Les 3 piliers de la durabilité
GES	Gaz à Effet de Serre	CO2, CH4, N2O, HFC, PFC, SF6, NF3
Scope 1	Émissions directes	Combustion, process, fuites
Scope 2	Émissions indirectes énergie	Électricité, chaleur, froid achetés
Scope 3	Autres émissions indirectes	Amont et aval de la chaîne de valeur
DPEF	Déclaration Performance Extra-Financière	Ancien format français (remplacé par CSRD)
TF	Taux de Fréquence	Nb accidents x 1 000 000 / heures travaillées
TG	Taux de Gravité	Jours perdus x 1 000 / heures travaillées

B. Ressources utiles

- Portail RSE gouvernemental : portail-rse.beta.gouv.fr
- Site EFRAG (normes ESRS et VSME) : efrag.org
- ADEME - Base Carbone : bilans-ges.ademe.fr
- ANC - Guides ESRS : anc.gouv.fr
- AMF - Doctrine reporting durabilité : amf-france.org
- ANIA (Association Nationale Industries Alimentaires) : ania.net

C. Facteurs d'émission utiles (agro-industrie)

Poste	Facteur d'émission	Unité	Source
Électricité France (2024)	52	gCO2eq/kWh	ADEME

Poste	Facteur d'émission	Unité	Source
Gaz naturel	227	gCO ₂ eq/kWh PCS	ADEME
Fioul domestique	324	gCO ₂ eq/kWh PCI	ADEME
Gazole routier	3,16	kgCO ₂ eq/L	ADEME
Lait conventionnel	1,32	kgCO ₂ eq/kg	ADEME
Viande bovine	14,5	kgCO ₂ eq/kg	ADEME
Blé tendre	0,43	kgCO ₂ eq/kg	ADEME
Transport routier	0,085	kgCO ₂ eq/t.km	ADEME
Carton recyclé	0,86	kgCO ₂ eq/kg	ADEME
Plastique PP vierge	2,0	kgCO ₂ eq/kg	ADEME

— Fin du guide —